

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 11h45 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Dany Gaboury pour monsieur Éloi Boudreault;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif la demande d'un permis de lotissement pour morceler le lot 5 730 571 dont la marge latérale ne serait pas conforme dû à un hangar déjà construit. La marge latérale serait de 6.10m au lieu du 10m permis dans la grille des spécifications de la zone 35Adé du règlement de zonage 707.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Lot 5 730 571, 3000 chemin du Cap, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-septième jour de
septembre deux mille vingt-quatre.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 17 septembre 2024, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^{ième} jour de septembre 2024.

